



## Annulation de commande d'installation géothermie

-----  
Par Visiteur

J'ai passé commande le 30/06/2010 d'une installation de géothermie Sofath  
J'ai versé un acompte le jour de la signature, un chèque de 2000 euros , qu'ils n'ont toujours pas encaissé  
je souhaiterai maintenant annuler cette commande car je ne veux plus installer ce système  
pour l'instant ils n'ont réalisés que l'étude du projet, puis un devis en mai 2010 et la signature en juin 2010 du bon de commande  
rien n'a été livré comme matériel et les travaux n'ont pas commencer  
pensez-vous que j'ai encore la possibilité de rompre mon engagement  
merci de votre réponse  
cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

pensez-vous que j'ai encore la possibilité de rompre mon engagement  
Malheureusement non sauf disposition contraire dans votre contrat ou avec l'accord du vendeur. Essayez de négocier avec le vendeur moyennant un dédommagement.  
Par contre si une date est fixée pour la livraison et que ce délai n'est pas respecté (sauf cas de force majeure) vous aurez la possibilité de rompre le contrat.

Bien cordialement